



<u>Nombres de délégués -</u>
Afférents au Conseil : 49
En exercice : 49
Présents : 35
Pouvoir : 6
Qui ont pris part à la délibération : 41
Votes exprimés : 41
POUR : 41
CONTRE : 0
Abstentions : 0
<u>Date de la convocation :</u>
28 octobre 2025
<u>Date d'affichage :</u>
28 octobre 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN

L'an deux mille vingt-cinq, le trois novembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé, représenté par son suppléant Marc MARTIN – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACHEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé représenté par son suppléant Jérôme PASCAULT – Jean-Louis GROGUENIN – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX – Sandra PICART – Jean-Michel SABAN – Frédéric CARRE – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT – Bernard ENFRUN – Michel CODRAN

Absents excusés ayant donné pouvoir : Bruno CHARMET, absent excusé pouvoir à Gilles SACHEPEY – Marie-Laure GRIMARD absente excusée pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN – Evelyne CALLEJA, absente excusée pouvoir à Sandra PICART – Clément POINTEAU absent excusé pouvoir à Jean-Michel SABAN – Catherine VERNEAU absente excusée pouvoir à Nathalie LABOSSE – Claude CATRIN absent excusé donne pouvoir à Philippe TRESPALLE

Absents excusés : Jacqueline DE DEMO – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY

Absents : Pierre-Yves ROY – Christophe GENTIL – Cloria JAOLAZA – Bertrand LEBLANC – Jacques ROBERT

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL

Objet de la délibération

**SECURITE INCENDIE DES BATIMENTS
RENOUVELLEMENT DES EQUIPEMENTS**

Faisant suite au contrat de maintenance des équipements d'incendie pour l'ensemble des bâtiments intercommunaux passé avec la Société CHUBB France, il s'avère que des éléments nécessitent d'être changés afin d'assurer la sécurité des utilisateurs et notamment des enfants. La répartition :

	EXTINCTEURS	ALARMS	BAES	COUVERTURE ANTI-FEUX
Gymnase de l'Isle	4		10	
Ecole de L'Isle	2	18 DM	30	1
Ecole de Guillon	2	1 centrale	21	
Gymnase de Guillon	1		3	
Ecole de Montréal		1 diffuseur	3	
Ecole de Noyers	15	1 répétiteur	20	1
MAM Noyers	1		4	
Maison de santé de Noyers	2		3	
Ecole de Joux la Ville	9		21	
Montant global	3 900 €	2 300 €	18 100 €	200 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents

VALIDE la proposition de remplacement des équipements de sécurité incendie telle que détaillée ci-dessus.

**RETIEN l'offre de la société CHUBB France pour un montant maximum de 20 416.67 € HT
(soit 24 500 € TTC)**

AUTORISE le Président à signer les devis et toutes pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL

